



Interrogatoire et vie privée

Par **paradisblanc**, le **24/07/2013 à 13:30**

Bonjour

Je voudrais savoir si au cours de son enquête un policier a le droit de questionner une personne sur sa vie privée, dans le but de faire avancer ses investigations. La personne peut-elle refuser de répondre ?

Grand merci

Par **amajuris**, le **24/07/2013 à 14:04**

bjr,

si le policier ne peut obtenir que des renseignements qui sont d'ordre public, les enquêtes ne serviraient à rien.

il est bien évident que selon le motif donnant lieu à enquête, le policier peut procéder à des investigations sur la vie privée.

une personne interrogée peut bien entendu refuser de répondre mais les enquêteurs et éventuellement le juge en tiennent compte surtout s'ils obtiennent les preuves nécessaires par des tiers.

cdt

Par **paradisblanc**, le **24/07/2013 à 15:13**

merci de votre réponse qui confirme ce dont je n'étais pas sûr